

LWS

CONDITIONS PARTICULIERES DE LOCATION D'UN SERVEUR VPS

Les présentes conditions particulières de vente (ci-après les « CPV ») forment un contrat entre la société LIGNE WEB SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 1,000.000 euros, identifiée sous le numéro 450 453 881 RCS Paris, dont le siège social est sis 4 Rue Galvani 75838 Paris – Cedex 17 - , représentée par son gérant (ci-après « LWS »), qui exploite le site Internet accessible aux adresses suivantes : « lws.fr », « tophebergement.com », « tophebergement.fr », « hebergeur-discount.com », « a-a-hebergement.com », « mister-hosting.com », « misterhosting.com » (ci-après le « Site Internet »), d'une part, et toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public, agissant en tant que particulier ou professionnel, qui commande à LWS une prestation de service de location d'un serveur VPS (ci-après le « Client » ou « Vous »), d'autre part.

Les présentes CPV sont applicables cumulativement aux conditions générales de vente de LWS (les « CGV »). En cas de contradiction entre les présentes CPV et les CGV, les CPV prévaudront. En cas de contradiction entre les présentes CPV et des annexes, les annexes prévaudront.

Toute demande de prestation de service d'hébergement mutualisé est soumise à l'expédition préalable par le Client d'un bon de commande dans les conditions ci-après déterminées. Elle implique, pour le Client, d'avoir pris connaissance des présentes CPV.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins. LWS ne peut être tenue à aucune garantie à cet égard. Le Client déclare avoir reçu de LWS, toutes les informations et tous les conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en parfaite connaissance de cause.

Les présentes CPV peuvent être modifiées à tout moment par LWS. La dernière version en date des CPV se trouve à l'adresse du site Internet suivie de « /cgv. » Le Client sera informé par courrier électronique de toute modification des CPV en vue de l'obtention de son consentement. A défaut de consentement, le contrat sera automatiquement résilié.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes CPV ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles LWS s'engage, à la demande du Client, à louer sur sa plateforme un serveur Internet privé (« VPS ») au Client (ci-après le « Service »). Le Client reconnaît expressément que LWS ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à la réalisation et à la mise en place du site Internet du Client qui sera hébergé sur le serveur VPS et de ses outils informatiques de gestion et d'administration.

ARTICLE 2 : COMMANDE

La demande d'ouverture ou de renouvellement d'une solution de location de serveur VPS auprès de LWS est matérialisée par l'émission d'un bon de commande dûment complété par le Client et adressé à LWS. L'expédition de ce bon de commande à LWS entraîne l'acceptation sans réserve, par le Client, des présentes CPV. LWS n'est tenue contractuellement vis-à-vis du Client qu'après l'encaissement complet des sommes requises au titre de la prestation du Service convenu.

A la réception du bon de commande, LWS adresse au Client un courrier électronique de confirmation d'ouverture de compte, mettant à la disposition de celui-ci les codes lui permettant d'accéder à l'espace réservé à son site Internet sur le Service de LWS. La date d'envoi des codes d'hébergement du site du Client détermine la date initiale à laquelle la facturation prend effet.

La mise à disposition du serveur intervient dans un délai maximal de 7 jours à compter du paiement effectif du bon de commande par le Client.

Passé ce délai et à défaut de mise à disposition du serveur par LWS, le Client est en droit de demander l'annulation de la transaction et le remboursement des sommes déjà versées.

LWS

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE DE LOCATION DE SERVEUR VPS

La plate-forme serveur de LWS où sera installé le serveur VPS loué au Client est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet.

Pendant toute la durée de l'hébergement et/ou de la location du VPS au Client, LWS met à la disposition du Client l'accès à une liste de diffusion réservée et/ou un forum de discussions, grâce auxquels le Client pourra bénéficier de conseils techniques.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

Le serveur loué au Client reste la propriété de LWS. Tout serveur loué par LWS bénéficie d'une adresse IP fixe. Le serveur sera hébergé sur la plate-forme serveur de LWS.

LWS met à la disposition du Client différentes catégories de serveurs dont les configurations matérielle (« hardware ») et logicielle (« software ») de base sont décrites en ligne sur le site Internet. Les différents tarifs en vigueur sont indiqués sur le site Internet de LWS.

Le Client est administrateur du serveur loué à LWS. Il a la possibilité d'installer par lui-même des applications software sur le serveur. Ces installations se font sous son entière responsabilité, et LWS ne pourra être tenue pour responsable d'un défaut de fonctionnement du serveur consécutif à ces installations.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE LWS

LWS s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. LWS s'engage à :

5.1. Maintenir en état de fonctionnement le matériel. En cas de défaillance du matériel loué au Client, LWS s'engage à remplacer la pièce défectueuse dans les meilleurs délais possibles sauf défaillance qui ne serait pas de son fait, ou toute autre intervention qui nécessiterait une interruption du service excédant les délais habituels de remplacement. Dans ce dernier cas, LWS en informe immédiatement le Client.

5.2. Assurer l'accès au serveur via Internet 24 h/24 tous les jours de l'année, sous réserve des cas énoncés par les CGV dans lesquels le Service pourra être suspendu sans droit à indemnité au profit du Client. Notamment, LWS se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement.

5.3. Intervenir rapidement en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du serveur par le Client sur demande d'intervention du Client.

5.4. Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE DE LWS

LWS se réserve le droit d'interrompre la connexion à Internet du serveur loué au Client, si ce serveur constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'hébergement de LWS, que ce soit suite à un piratage dudit serveur, ou à la suite de la détection d'une faille dans la sécurité du système, ou à une nécessité de mise à jour du serveur.

LWS informera auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client puisse prendre ses dispositions. LWS s'engage à rétablir la connexion dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client.

LWS ne pourra être tenue responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le serveur du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

LWS ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

LWS

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

7.1. Dans le cadre d'un hébergement, le Client demeure seul responsable du serveur confié à LWS. En conséquence, il revient au Client de prendre les dispositions nécessaires quant à l'assurance de son serveur, le Client pouvant choisir d'être son propre assureur ou de contracter les assurances appropriées.

Dans ces conditions, le Client ne pourra prétendre au remboursement, au remplacement ou à quelque indemnisation que ce soit par LWS des dégâts ou des pannes que pourrait subir son serveur. En cas de défaillance du serveur confié à LWS par le Client, LWS ne saurait être tenu pour responsable de l'interruption du Service.

7.2. Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services et des sites Internet hébergés sur son serveur VPS, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le Client est seul responsable de la rédaction du contenu de son site Internet. Il lui appartient en conséquence de respecter l'intégralité des dispositions administratives, légales ou réglementaires applicables, en particulier la loi sur la liberté de la presse et le droit de la propriété intellectuelle.

Le Client s'engage à ne pas héberger de sites / programmes / services de type :

Topsites

IRC Scripts / Bots

Scripts Proxy / Cryptage

Logiciels Piratés

Logiciels de partage de photos / vidéos / images / documents (tels que Photobucket ou Tinypic)

Autosurf (site visant à faire gagner des crédits, points convertibles en visites afin de faire exploser le trafic d'un site)

Scan d'adresses IP

Forte Brute (méthode utilisée en cryptanalyse pour trouver un mot de passe ou une clé)

Scripts de Spam

Débentures bancaires (instrument financier qui a les mêmes caractéristiques qu'une obligation, toutefois la débenture n'offre aucun bien en garantie)

Sites d'investissement

Vente de tout produit sans permis

Vente de tout produit interdit en France

Sites de loterie ou proposant un lien vers un site de ce type

Sites racistes / pédophiles ou proposant un lien vers un site de ce type

Sites faisant la promotion d'activités illégales

Le Client s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, LWS ne saurait être tenue pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

LWS ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le serveur, et dégager toute responsabilité personnelle ou solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le Client.

Il en est de même si le Client utilise de manière avérée la technique du spamming sur le réseau Internet, lequel comportement entraînant sans préavis l'interruption du service et la résiliation des présentes. Le Client s'interdit également toute activité d'intrusion ou de tentative d'intrusion à partir du serveur (à titre non exhaustif : scan de ports, sniffing, spoofing).

LWS se réserve expressément le droit de suspendre, avec ou sans préavis, tout accès au Service, ou à une partie quelconque du Service, dans tous les cas où tout ou partie de l'exploitation du site Internet du Client porterait atteinte à l'ordre public ou aux intérêts de tiers. LWS n'aura pas à justifier sa décision et ne devra aucune indemnisation au Client. LWS pourra également, sans que le Client puisse réclamer quelque indemnité que ce soit, supprimer immédiatement tout contenu présent sur le serveur dans tous les cas où ses contenus sont susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers et/ou menacer l'intégrité dudit serveur et/ou de menacer gravement l'intégrité des systèmes informatiques des internautes. LWS pourra également supprimer tout contenu contraire à ses conditions contractuelles et ce sans préavis.

Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par LWS des sommes déjà versées.

LWS

7.3. Le Client n'est pas autorisé à :

Utiliser plus de 80% (quatre vingt pour cent) des ressources du système pendant plus de 300 (trois cent) secondes consécutives

Exécuter un processus côté serveur (tels que IRCD et autres)

Utiliser plus de 50% par mois de sa bande passante pour le téléchargement de fichiers binaires (mp3, vidéos, images...)

Tout usage du Service au-delà des limites indiquées au présent article donnera droit à LWS de suspendre le Service sans préavis ni justification, ni droit à indemnité.

7.4. Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du serveur consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

7.5. Afin de maintenir le niveau de sécurité du serveur du Client et de l'ensemble des serveurs présents sur sa plate-forme d'hébergement, LWS s'engage à annoncer au Client, par courrier électronique, la disponibilité des mises à jour des applications maintenues par LWS, pour lesquelles un défaut de sécurité a été relevé. Si la mise à jour de ces applications n'est pas effectuée suite aux demandes de LWS, LWS se réserve le droit d'interrompre la connexion du serveur au réseau Internet.

De même, dans le cas où LWS détecterait que la machine du Client est piratée, ou accueillerait des logiciels malveillant, LWS se réserve le droit de stopper la machine, sans préavis au client, et de supprimer toutes données y figurant afin de remettre la machine dans son état initial.

7.6. Si l'infrastructure du Client génère une bande passante totale supérieure à 101 (cent un) Mbps, LWS fera ses meilleurs efforts pour maintenir le Service du Client.

7.7. Il appartient au Client de s'acquitter de toute licence ou droit d'utilisation contracté auprès de LWS ou d'un tiers. A défaut, LWS se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service.

7.8. LWS se réserve la possibilité d'exercer des contrôles sur la conformité de l'utilisation par le Client du Service à ces dispositions.

LWS se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service, dans les conditions prévues à l'article 7 des CGV de LWS, en cas de non-respect par le Client des conditions particulières et générales de LWS et, de manière générale, de l'ensemble des lois et règlements en vigueur, ainsi que des droits des tiers.

7.9. Déclarations

Le Client est seul responsable des démarches, déclarations, demandes d'autorisation prévues par les lois et règlements en vigueur concernant la mise en œuvre et l'exploitation de son site Internet hébergé par LWS, au regard, notamment, de la législation en vigueur concernant la réglementation des services relevant du secteur audiovisuel, les traitements de données nominatives et la cryptologie. Le Client décharge LWS de toute responsabilité à cet égard.

Le Client déclare avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui seraient requises. Le Client s'engage à faire figurer sur les pages Web de son site Internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des pages Web et à effectuer toutes les demandes nécessaires à la création de son site web, conformément à la loi française en vigueur.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus - que ce soit pour le site hébergé sur la plate-forme de LWS ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites – et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir du Service de LWS et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur le Service de LWS et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour LWS de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les Services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels LWS pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par LWS des sommes déjà versées.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de LWS. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de LWS à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir LWS contre toutes les condamnations qui seraient prononcées à son encontre à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre LWS et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

LWS

Le Client, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense de LWS dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc., qu'elle diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

7.10. Mentions légales

Conformément à l'article 6.III de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, le Client s'engage à faire mention sur son site Internet des informations suivantes :

- a) s'il est une personne physique : ses nom, prénoms, domicile et numéro de téléphone et, s'il est assujéti aux Normalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de son inscription ;
- b) s'il est une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale et son siège social, son numéro de téléphone et, s'il est une entreprise assujéti aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de son inscription, son capital social, l'adresse de son siège social ;
- c) le nom du directeur ou du codirecteur de la publication et, le cas échéant, celui du responsable de la rédaction au sens de l'article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 ;
- d) Le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse et le numéro de téléphone de son hébergeur : LWS, 4 rue Galvani, 75017 Paris, Tél. 01 77 62 3003.

ARTICLE 8 : TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs indiqués sur le site Internet, relativement à la location d'un serveur VPS sont exprimés hors taxes et correspondent à une location pour une période d'1 (un) mois.

Le tarif varie en fonction de la gamme de serveur et de la durée de location choisie par le Client lors de la commande. Seul le tarif indiqué sur le bon de commande édité par LWS correspond au montant total à payer par le Client. Il appartient au Client de déterminer avec précision l'offre répondant le mieux à ses besoins, celle-ci ne pouvant par la suite être modifiée au cours de l'exécution du contrat.

Le renouvellement est opéré par tacite reconduction. LWS informera le Client au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction de la possibilité de ne pas reconduire le contrat. Le Client pourra résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception à LWS, réceptionnée par LWS au plus tard 15 jours avant terme du contrat.

LWS facture au Client des frais de mise en service pour toute nouvelle commande de serveur. Ces frais correspondent notamment aux frais de configuration du serveur en fonction du système d'exploitation choisi par le Client. Les frais de mise en service sont offerts pour toute souscription d'un serveur VPS pour une période de 12 (douze) mois.

ARTICLE 9 : MESSAGERIE

Tout domaine hébergeant plus de 6000 (six mille) e-mails sera exclu du programme de sauvegarde de LWS. Le Client s'engage à mettre en place les moyens de sauvegarde nécessaires à la pérennité de son activité. Le Client s'engage à conserver sur son ordinateur personnel une copie des données transmises.

LWS met à la disposition du Client une fonctionnalité « listes de diffusion » permettant l'envoi de messages électroniques à plusieurs destinataires. Compte tenu des aléas inhérents à Internet et à la transmission des données sur un réseau informatique, LWS n'est en aucun cas responsable de la non réception des e-mails par les destinataires membres d'une liste de diffusion. Il appartient au Client de s'assurer que les adresses électroniques dont il dispose sont correctes.

L'utilisation du SPAM est totalement interdite. Le Client doit s'assurer du consentement préalable des tiers à recevoir des courriers électroniques de sa part, dans le respect des dispositions de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 (« LCEN »). En cas de plainte de quiconque (client ou non client) concernant un e-mail envoyé à partir des installations mises à la disposition du Client par LWS ou comportant les URL des sites hébergés chez LWS, le Client devra assumer seul toute responsabilité vis-à-vis des tiers.

En cas de non-respect de cet engagement, le Client reconnaît que LWS est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du Service mis en cause pendant une durée de 5 (cinq) Jours minimum voire rompre définitivement le contrat en cas de non-respect des avertissements envoyés par LWS au Client relativement aux pratiques de « spamming » (courriers électroniques non sollicités) ou de saturation du serveur à la suite des envois de courriers électroniques par le Client.

LWS

La messagerie n'est pas soumise au quota d'espace disque exprimé dans les présentes CPV. Les messages de 6 (six) mois et plus seront automatiquement supprimés du serveur mis à la disposition du Client (exception faite des messages se trouvant dans le dossier « Envoyés » qui sont supprimés automatiquement tous les 60 (soixante) jours et des messages se trouvant dans les dossiers "Messages effacés", "Brouillons", "Spam" ainsi que les e-mails avec redirection, qui sont pour leur part supprimés automatiquement tous les 10 (dix) jours). Les mails des boîtes postmaster et hostmaster seront supprimés également tous les 10 (dix) jours.

Le quota maximal pour chaque domaine est de 10 000 mails de stockage.

Chaque adresse électronique définie doit être consultée au moins 1 (une) fois tous les 2 (deux) mois, ou être redirigée sur une autre adresse consultée. Dans le cas contraire, cette adresse sera supprimée sans préavis et sans droit à indemnité pour le Client.

Le quota maximal pour les pièces jointes par courrier unique est de 10 Mo maxi par courrier reçus ou envoyé.

Le quota maximal par boîte est de 2 Go avec un maximum de 10Go pour tout le domaine.

**Le simple fait de réserver en ligne vaudra acceptation pleine et entière des présentes CGV.
Ces conditions sont valables pour tous les sites de vente gérés par LWS.**